



“CHALLENGE SOCIAL LONACI”

I - INTRODUCTION

La Loterie Nationale a été créée par décret en 1970 en vue de permettre à l'Etat d'organiser et de contrôler le secteur des jeux de hasard. Elle a reçu pour mission de réaliser des investissements à caractère social et culturel.

Dans l'exécution de cette mission sociale, la Lonaci réalise des œuvres sociales, sur tout le territoire national. Chaque année, elle offre des écoles, des centres de santé, des maternités, des écoles, des ambulances. Ses interventions concernent aussi la culture, l'accès des populations à l'eau potable et l'hygiène. En un mot, tout investissement qui concourt au bien-être des populations, notamment les plus défavorisées.

En lançant un concours dénommé “Challenge Social ”, la Lonaci entend encourager la presse à mieux mettre l'information au service de la lutte pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

4-ORGANISATION ET REGLEMENT

Ce jeu vise à encourager la publication par les journalistes d'articles susceptibles d'amener des changements positifs dans la vie quotidienne des populations vivant en Côte d'Ivoire, dans les secteurs du social (Santé, école, hygiène) et de la culture.

Art-1 le prix

Pour chaque article primé, son auteur recevra un prix de 500 000 (cinq cent mille francs) Fcfa et un trophée en bronze d'une valeur de 100 000 Fcfa. Dans le cas où, au terme de la période, un prix n'est pas remporté, il pourra être cumulé avec celui de la période suivante.

Un Super prix de 500 000 Fcfa mettra en compétition les trois lauréats.

Art-2 Participants

Ce jeu est ouvert à tous les journalistes de la presse écrite qui justifient de la possession de la Carte d'identité de journaliste professionnel.

Art3-Soumission des articles

Les candidats sont invités à envoyer au jury une copie de chaque article publié entre le début et la fin de la période.

Le jury peut s'autosaisir.

Art4-Le jury

Il est composé de trois membres dont un représentant du CNP qui en est le président.

Art5- Notation

Les articles seront notés selon les critères suivants :

a-La pertinence /5 points

L'article doit se caractériser par son intérêt et son originalité.

b-L'engagement social/10 points

Au-delà du constat d'un besoin réel dans les secteurs que sont la santé, l'école, l'hygiène et la culture, il doit proposer des solutions pour l'amélioration du bien-être de la population.

c-Qualité d'écriture/5 points

L'article doit respecter les grands principes de l'écriture journalistique.

Il peut s'agir d'une interview, d'une enquête express ou d'un reportage. Il doit résulter d'une initiative du journaliste.

Contacts :

Mails jury: 1- ykebe@lonaci.ci

2- dossbbkary@gmail.com

Secrétariat : Mme TRAORE Marie-Noelle

(Service Communication Interne)

Tel : 20 33 86 85

mtraore@lonaci.ci